PRIX etf « innovation et compEtences »

**Nouveaux apprentissages 2020**

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE POUR LES CANDIDATS PARTICIPANT a L’APPEL A BONNES PRATIQUES

Conformément aux articles 15 et 16 du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018

Publié en février 2019

Informations clés

Contrôleur Cesare Onestini, directeur de l’ETF, [Cesare.Onestini@etf.europa.eu](mailto:Cesare.Onestini@etf.europa.eu)

Titulaire

Xavier Matheu de Cortada, chef de l'unité responsable des politiques, département des opérations, ETF

Délégué à la protection des données

Tiziana Ciccarone / Laurens Rijken, [DataProtectionOfficer@etf.europa.eu](mailto:DataProtectionOfficer@etf.europa.eu)

Finalité du traitement

Les objectifs du traitement sont (1) la gestion logistique et administrative de l'appel, (2) le partage des données des deux candidats sur des publications imprimées et sur une plateforme Web publique et (3) le partage des données du candidat lauréat sur des publications imprimées et sur une plateforme Web publique.

Base juridique

La base juridique du traitement des données à caractère personnel est le mandat de l’ETF, article 1. Objectif et portée, (b), article 2, fonctions, (f).

Données personnelles

Les données personnelles concernées sont :

* Nom et coordonnées (adresse, e-mail, téléphone) de la personne représentant l'école professionnelle ou le centre de formation participant, et la personne représentant le responsable politique l’accompagnant
* Les données sont fournies dans le formulaire de candidature.
* La fourniture de ces données est volontaire. En l'absence de ces données, les coordonnées générales du prestataire de formation sont utilisées dans l’appel.

Destinataires des données à caractère personnel

Aux fins décrites ci-dessus, l'accès aux données à caractère personnel est consenti aux entités de traitement suivantes :

Pour tous les candidats :

* L'équipe de l'ETF qui gère l'appel et un examinateur externe qui gère l'appel en fonction des besoins
* Tous les membres de la plateforme de bonnes pratiques de l'ETF

Pour les deux candidats sélectionnés :

* Tout public qui accède au site Web de la Semaine européenne des compétences professionnelles
* La Commission européenne en tant qu'organisatrice de la Semaine européenne des compétences professionnelles 2020

Pour le lauréat du prix ETF :

* Tout public qui reçoit une copie de la note d'information sur les bonnes pratiques
* Tout public qui accède au site Web de la Semaine européenne des compétences professionnelles

L'ETF ne divulguera pas de données à caractère personnel à des fins de prospection directe ou à des fins commerciales.

**Plus d'informations**

Conservation des données

Les données collectées seront conservées pendant deux ans après la fin de l'appel et la publication des bonnes pratiques sur la plateforme de bonnes pratiques de l'ETF.

Droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de restriction et d'opposition

Toute demande d'accès, de rectification, de verrouillage ou d'effacement de données personnelles doit être adressée par écrit à M. Xavier Matheu de Cortada, chef de l'unité responsable des politiques, département des opérations, ETF : [Xavier.Matheu-de-Cortada@etf.europa.eu](mailto:xavier.matheu-de-cortada@etf.europa.eu)

Droit de porter plainte

Les personnes concernées peuvent à tout moment déposer une plainte concernant le traitement de leurs données à caractère personnel auprès du délégué à la protection des données de l'ETF ([DataProtectionOfficer@etf.europa.eu](mailto:dataprotectionofficer@etf.europa.eu)) ou auprès du contrôleur européen de la protection des données (<http://www.edps.europa.eu>).